

Gouaix s'engage pour l'avenir : transformation de l'ancien site SICA en parc photovoltaïque

Mettre en avant :

1. L'historique du projet + son emplacement
2. Les acteurs clés du projet (un projet local en réponse aux ambitions nationales)
3. Les bénéfices pour la collectivité et les riverains
4. Les impacts et mesures enviro
5. Le calendrier du projet
6. Le projet en chiffres clés

Une seconde vie pour un site historique

Sans activité depuis 2021, la friche industrielle de la commune de Gouaix (Seine-et-Marne) amorce une nouvelle étape de son histoire. Autrefois un acteur clé dans la production et le stockage d'engrais, ce site désaffecté va devenir un modèle de transition énergétique. CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables, va transformer cette friche industrielle en **un site de production d'énergie verte**, grâce à l'installation d'un parc **photovoltaïque**.



Le projet de parc photovoltaïque s'inscrit dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone, en produisant de l'énergie propre et renouvelable sans nécessiter de nouvelles constructions lourdes. Au-delà de la production d'énergie verte, le projet

photovoltaïque de Gouaix permettra de dépolluer et de sécuriser un ancien site industriel à risque. Ainsi, cet ancien site à risque sera revalorisé, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives économiques pour la commune de Gouaix.

Un projet local en réponse aux ambitions nationales

Développé en partenariat avec la SEM du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM Energies), le futur parc photovoltaïque de Gouaix s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de transition énergétique fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). En effet, la France ambitionne de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques d'ici 2028, avec une **part de 36 % de renouvelable** dans la production d'électricité. **Le solaire** y jouera un rôle clé, avec une capacité installée prévue entre **35 et 44 GW**.

À son échelle, le projet de Gouaix contribuera activement à cette dynamique en produisant **25,2 GWh d'électricité par an, l'équivalent de consommation annuelle** de près de **11 500 habitants**, soit près de la moitié des besoins en électricité de la **communauté de communes de Bassée-Montois**.

Outre cet apport en énergie, le parc photovoltaïque permettra également **de réduire les émissions de CO₂ de 7 900 tonnes par an**.

Encart : Les bénéfices pour la collectivité et les riverains

Ce projet offre de nombreux avantages pour la commune de Gouaix et ses habitants :

- **Accompagner la commune de Gouaix dans sa transition énergétique** : en produisant une électricité 100% verte pour atteindre les objectifs de transition énergétique.
 - En dépolluant un ancien site industriel en un espace de production d'énergie propre.
 - En développant un projet de territoire en impliquant les acteurs locaux et en les associant au projet
- **Permettre des retombées économiques pour le territoire** : le projet générera des recettes fiscales (loyers et taxes) importantes pour la commune, l'EPCI et le département

Encart pédagogique : Comment ça marche, l'énergie solaire ?

Produire de l'énergie grâce aux rayons du soleil

Grâce au rayonnement solaire, les modules photovoltaïques permettent de produire un courant électrique continu, transformé en courant alternatif par les onduleurs. Les postes transformateurs permettent ensuite de passer de basse à haute tension afin d'injecter l'électricité produite sur le réseau.

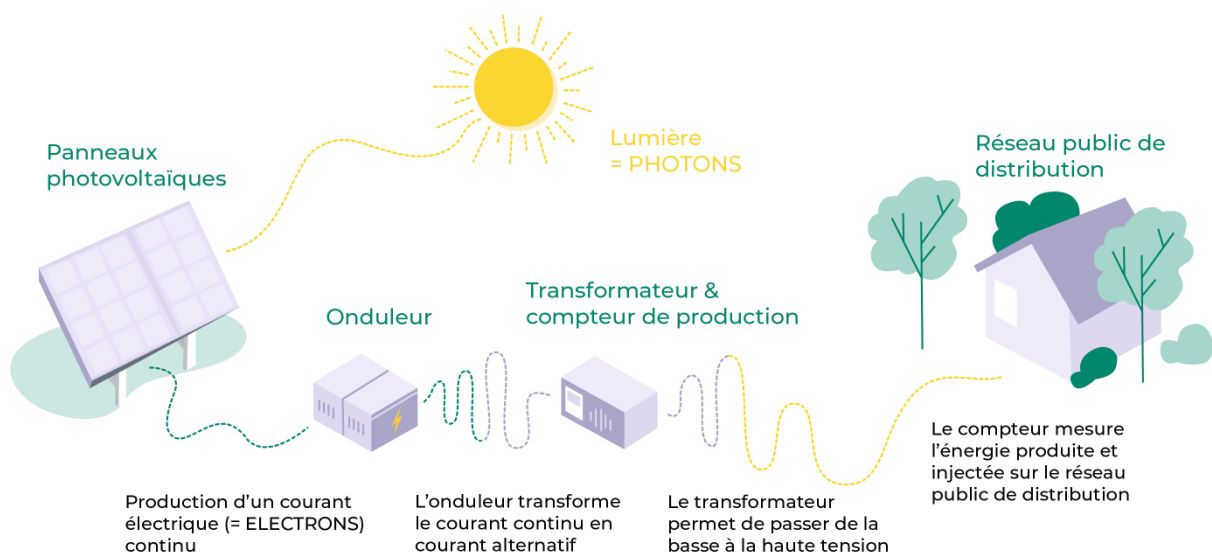
Occupant **15,4 hectares** sur les 36 que compte le site, le futur parc photovoltaïque accueillera environ 37 000 panneaux solaires.

Les **panneaux photovoltaïques** sont assemblés sur des structures (tables) **ancrées au sol** par des pieux battus ou vissés, **sans apport de béton**.

Ils sont branchés en série et reliés aux boîtes de jonctions, puis aux **onduleurs qui transforment en courant alternatif** le courant continu produit par les panneaux.

Ces onduleurs sont eux même reliés via des câbles enterrés au **transformateur**, qui élève la tension au même niveau que le réseau de distribution

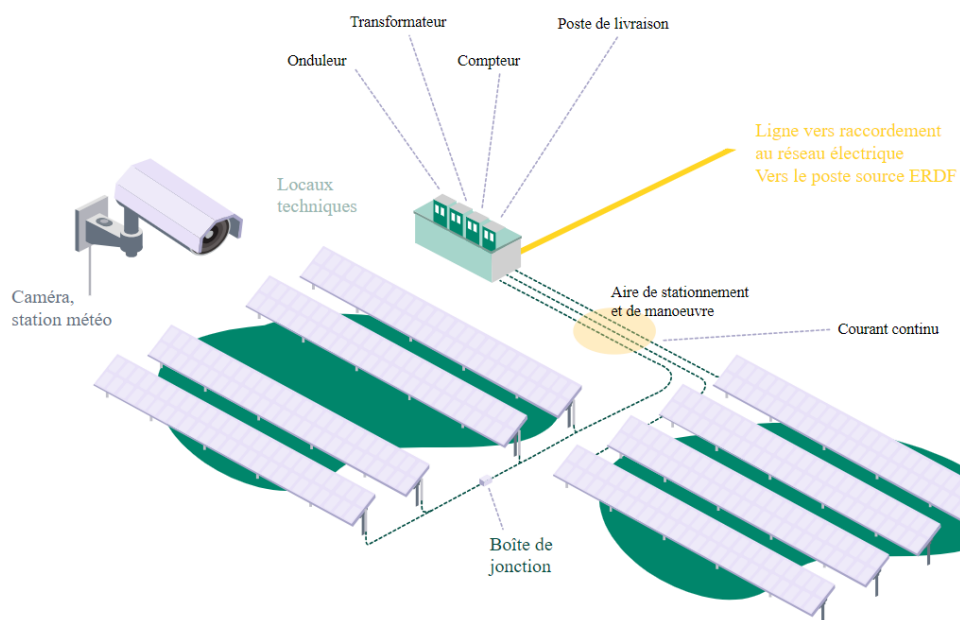
L'électricité est ensuite acheminée vers le **poste de livraison** qui constitue l'interface entre le parc solaire et le réseau public où elle sera distribuée.



Les éléments d'un parc photovoltaïque au sol

Un parc photovoltaïque au sol comprend divers éléments : le générateur photovoltaïque, les onduleurs, les câbles de raccordement, les locaux techniques, la

clôture et les accès.



Un projet tourné vers le respect de l'environnement et de ses riverains

La conception du projet intègre des mesures écologiques ambitieuses. Seules les zones **déjà artificialisées** seront utilisées pour **minimiser l'impact sur la biodiversité** locale. En collaboration avec l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée, des habitats favorables aux espèces locales seront recréés. Par ailleurs, un **soin particulier** sera apporté à l'intégration paysagère et acoustique du site : situé à plus de **170 mètres des habitations** et séparé par une voie ferrée et des friches naturelles, le parc sera pratiquement invisible et silencieux pour les riverains. Depuis les ouvertures visuelles importantes, comme le long de la RD 49 route de Noyen, des haies paysagères seront créées.



CVE / EPURE PAYSAGE

Grâce à ces mesures, ce parc ne se contente pas de produire une électricité propre : elle s'inscrit dans une logique de réhabilitation responsable, conciliant transition énergétique, préservation de la biodiversité et qualité de vie des habitants.

Avec cette initiative, **la commune Gouaix** s'inscrit pleinement dans une démarche durable et innovante, conciliant transition énergétique, préservation écologique et qualité de vie pour ses habitants.

Le calendrier opérationnel du projet

Le permis de construire a été déposé en **décembre 2024** et sera soumis à consultation publique **courant 2025**. Les travaux devraient **débuter en 2027 et pour une mise en service en 2028**.

Le parc photovoltaïque en chiffres clés Surface clôturée : **15,4 ha**

Puissance : **23,6 MWc**

Production annuelle : **25,2 GWh**

Tonnes émissions Co2 évitées : **7900 tonnes**

Encart Qui est CVE ?

Créé en 2009, CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui défend un modèle d'énergie décentralisée, au plus proche des besoins des territoires et qui favorise les circuits courts. Après des collectivités, des entreprises et du monde agricole, CVE apporte son expertise toute la durée de vie de ses projets d'énergies renouvelables, pour leur développement, leur financement, leur construction, et jusque dans leur exploitation dans la durée. Entreprise à mission

depuis 2022, CVE est également certifié B Corp, prestigieux label RSE international qui certifie le respect des normes sociales et environnementales très élevées.